



DERM2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie.

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en dermato - vénéréologie, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée de 5 ans à temps plein, dont au moins deux dans un service hospitalier (avec consultations) et au moins un dans un service policlinique. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

DERM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée de 5 ans à temps plein, dont au moins deux dans un service hospitalier (avec consultations) et au moins une dans un service policlinique. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

DERM2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [300.0]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5

o Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

● WDERM2301	Compléments de dermatologie 1re année	Marie Baeck (coord.)	FR [q2] [40h] [4 Crédits] 🌐	x				
● WDERM2311	Questions spéciales de dermatologie 1re année (U ou IU)	Marie Baeck (coord.)	FR [q2] [80h] [8 Crédits] 🌐	x				

Bloc annuel

				1	2	3	4	5
○ WDERM2372	Travail de fin d'études de dermatologie, 1re partie		FR [q2] [] [6 Crédits]		x			

○ Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WDERM2303	Compléments de dermatologie 3e année	Marie Baeck (coord.)	FR [q2] [40h] [4 Crédits]					x
○ WDERM2313	Questions spéciales de dermatologie 3e année (U ou IU)	Marie Baeck (coord.)	FR [q2] [80h] [8 Crédits]					x
○ WDERM2383	Stages cliniques de dermatologie 3e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]					x
○ WDERM2393	Stages cliniques de dermatologie 3e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]					x

○ Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WDERM2304

DERM2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie

Une évaluation des connaissances est effectuée, à l'issue de cette première période, sous forme d' interview.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Une évaluation finale est réalisée, sous forme d'interview.

Rédaction d' **une publication minimum** (auteur principal dans une revue internationale avec comité éditorial).

Lorsque les impératifs de formation auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en dermato - vénéréologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Service de l'Unité de dermatologie

Tél. 02 764.33.24 ou 02 764.33.40

Secrétariat facultaire MSCM

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

